

## **OBJECTIFS DU PCDR**

- 1. Soutenir le monde associatif local (renforcement des aides financières, matérielles, publicité, qualité des infrastructures, gestion, etc.)**
- 2. Renforcer les échanges et la solidarité entre les associations, les citoyens et la Ville**
- 3. Améliorer la sécurité au sein des villages**
- 4. Compléter, aménager et rénover le réseau d'infrastructures existant (accueil, sport, culture, etc.)**
- 5. Redévelopper l'emploi au sein du territoire via le renforcement et l'amélioration des pôles existants et futurs**
- 6. Développer l'activité économique au sein des villages**
- 7. Améliorer l'(in)formation de la population (plus particulièrement les jeunes) sur les atouts de l'entité**
- 8. Optimiser les atouts touristiques de l'entité**
- 9. Pérenniser l'activité agricole sur le territoire via la valorisation de l'activité et des produits locaux et via la mise en place de mécanismes de soutien aux jeunes agriculteurs**
- 10. Diversifier les productions agricoles**
- 11. Faire du tourisme vert et patrimonial un véritable axe de développement de l'économie locale**
- 12. Développer et favoriser les activités économiques basées sur une exploitation durable des ressources naturelles locales (produits de la forêt)**
- 13. Favoriser la production d'énergie propre et plus durable sur le territoire (force hydraulique, biomasse, etc.)**
- 14. Protéger, valoriser et entretenir le patrimoine naturel et le cadre de vie exceptionnel du territoire**
- 15. Développer la mobilité utilitaire et de loisirs dans un esprit durable**
- 16. Développer une politique cohérente et durable du logement et de l'aménagement du territoire**
- 17. Poursuivre ou adopter une véritable politique de développement durable au niveau de la Ville, de la population, du monde associatif et des acteurs économiques**
- 18. Favoriser le maintien et la création de commerces et de services de proximité au sein des villages**